

leurs fréquentes révoltes en sont la preuve. Thucydide compare le système des Athéniens à celui des Lacédémoniens, pour l'administration de leurs colonies. Les Athéniens, dont le gouvernement était populaire, imposaient des tributs aux villes sujettes; Lacédémone n'en exigeait rien : parce que, dit-il, les ménagements étaient nécessaires pour leur faire supporter le joug de l'aristocratie. Les Vénitiens n'avaient point profité de ce conseil : chez eux le commandement des provinces était l'apanage des familles puissantes; mais il fallait éviter que les gouverneurs ne s'habituaient à l'autorité par un trop long exercice. On décida que leur mission serait temporaire. La durée en fut fixée à deux ans, dans les provinces au delà de l'Adriatique. On les environnait d'un conseil; on plaçait près d'eux un officier spécialement chargé du commandement des troupes. C'étaient sans doute des surveillants aussi bien que des coopérateurs.

Cette administration s'est compliquée avec le temps; elle s'est modifiée à quelques égards; mais toujours les naturels du pays en ont été soigneusement exclus.

Pour en donner tout de suite une idée, je vais faire connaître ici quelle était l'organisation du gouvernement des colonies dans les derniers temps.

La province du Frioul était gouvernée par un provéditeur-général, qui avait un lieutenant. L'Istrie avait neuf podestats. Dans la Dalmatie, les officiers envoyés pour administrer au nom de la république, prenaient le titre de provéditeurs, de comtes, de gouverneurs, de capitaines ou de châtelains, subordonnés à un provéditeur-général. Ceux des villes les plus considérables, comme Zara et Spalato, étaient assistés d'un conseil composé de trois nobles vénitiens. Corfou, Zante et Céphalonie avaient chacune un provéditeur et un conseil semblable; il y avait pour ces trois îles un général auquel ces divers magistrats obéissaient.

Une administration lointaine confiée à des hommes puissants, fortement appuyés auprès du gouvernement central, et avertis que leur mission n'était que temporaire, devait nécessairement donner lieu à des abus d'autorité. Il fallait profiter du temps pour s'enrichir. Afin d'y porter remède, ou pour montrer aux peuples que le gouvernement les protégeait de loin, on imagina d'envoyer tous les cinq ans dans ces provinces une commission de trois sénateurs, qui étaient chargés de recueillir les plaintes et de redresser les torts. Ils marchaient avec un appareil formidable, car le bourreau faisait partie de leur cortège. Mgis lorsqu'un gouvernement confié au loin un grand pouvoir, il ne doit jamais menacer, dans sa sûreté présente ou future, celui qui en est revêtu. Cet appareil se réduisit à

une vaine ostentation; ceux des commissaires qui voulurent déployer quelque sévérité dans leur mission, s'aperçurent qu'elle n'était pas sans danger, et bientôt on ne trouva plus personne pour l'accepter.

Cependant, en 1773, le gouverneur de Corfou, Pierre-Antoine Querini, fut destitué et mis en prison, pour avoir imposé au peuple des taxes injustes dont il vendait le produit aux nobles du pays.

XV. La vanité des Vénitiens leur a fait établir plus d'une fois le parallèle entre leur république et celle de Rome. On lisait sur leurs portiques ces vers si fameux de Sannazar :

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis

Stare urbem et toto dicere jura mari :

I, nunc tarpeias quantumvis, Jupiter, arces

Obijce et illa tui mœnia Martis, ait,

Si Tiberim pelago confers, urbem aspice utramque,

qu'on a hasardé de traduire ainsi :

Ilam homines dices, hanc posside deos.

Neptune contemplant sa cité triomphante,

La superbe Venise, assise sur les mers,

S'élevant pour régner sur la plaine mouvante

Du sein des flots amers :

O Jupiter! dit-il, ne nous vante plus Rome,

Et ton fier Capitole, aux mortels odieux :

Regarde et reconnais, là l'ouvrage de l'homme,

Ici celui des dieux !

L'hyperbole n'est excusable que chez les poètes; mais, quoiqu'il y ait dans le seul rapprochement de ces deux noms quelque chose de fastueux, on peut faire remarquer entre les deux républiques des rapports et des différences dont les résultats sont dignes d'être observés.

Rome, d'abord soumise à des rois, dut à Brutus ses consuls et la liberté : elle eut des dictateurs, mais au besoin; des décemvirs, mais pour deux ans. Cinna, Sylla, ne furent que des tyrans passagers. Crassus et Pompée firent place à César; Lépide et Antoine à Auguste. Fatigués des discordes civiles, les Romains acceptèrent un maître.

Ce sont à peu près les premières paroles de Tacite, et toute son histoire tend à prouver que la corruption des mœurs fit tomber la reine du monde sous le despotisme des plus odieux tyrans qui aient déshonoré le trône et l'humanité.

Venise, d'abord petite république démocratique, éprouva le besoin d'un changement, dans le troisième siècle de son existence. Elle se donna un prince. L'abus du pouvoir provoqua de sanglantes vengeances; vingt doges furent chassés du trône, privés de la vue, massacrés. Mais, pendant qu'on agissait si violemment contre les personnes, on procéda avec méthode contre l'autorité, qui finit par n'être plus qu'une magistrature.

Venise redevenue insensiblement république, les nobles s'emparèrent de la souveraineté, et surent la